

## *AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE ECONSTRUCTION*

---

L'Administration communale de Troistorrents soumet à l'enquête publique, durant 30 jours, les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- La requérante Mme Nicole Troxler, par Nicole Troxler, en dérogation à la zone réservée et à l'art. 121 et 127 concernant le nombre de pans et la pente de la toiture, pour la construction d'une cabane de jardin 400x200cm. Ce projet se situe sur la parcelle 1989, plan 19, au lieu-dit Vers Ensier, coordonnées 2561427/1121838, en zone de moyenne densité et en zone d'infiltration (PGEE), propriété de Nicole Troxler et Raul Monteiro Fernandes.

Numéro de dossier : 485dca1d

- Le requérant et propriétaire, M. Eddy Milliery, par Eddy Milliery, en dérogation à la zone réservée, pour la construction d'un mur. Ce projet se situe sur la parcelle 3205, plan 16, au lieu-dit La Croix, coordonnées 2560166/1120363, en zone du village.

Numéro de dossier : 471a7bd1

- Les requérants et propriétaires, Mme et M. Letizia et Christian Hagin, par Letizia et Christian Hagin, en dérogation à la zone réservée, pour la modification des aménagements extérieurs comprenant démolition d'un mur et agrandissement de la place existante pour création d'une place de parc. Ce projet se situe sur la parcelle 3947, plan 22, au lieu-dit Collaire, coordonnées 2559862/1120375, en zone de faible densité à aménager N° 7.

Numéro de dossier : 2e8c9d89

Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles à l'encontre de cette (ces) demande(s) doivent parvenir à l'Administration communale, par écrit et dûment motivées, soit par courrier (le timbre postal faisant foi), soit sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, durant l'enquête publique.

L'Administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'art. 47 de la Loi sur les constructions concernant le délai et la forme.

Les plans peuvent être consultés sur la plateforme eConstruction ainsi qu'au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Troistorrents, le 5 avril 2024

L'ADMINISTRATION COMMUNALE